



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Mars 2024

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 6 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> <u>27-02-2024</u> <u>Date d'affichage</u> <u>27-02.2024</u></p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Quentin BERNARD, Mélanie DELANNOIS, Carole HURIAU, Bernard DELEMER, Frédérique FERREIRA, Serge BEAREZ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Audrey VERHAEGUE</p>

Délibération n°7/2024/LM/SM

Objet : Autorisation de signature de l'Aide Départementale Villages et Bourgs 2024 par Monsieur le Maire

Dans le cadre de la rénovation du terrain d'honneur du stade de football et de la construction d'une halle sportive couverte, sis rue de l'Ange Gardien, la collectivité envisage de solliciter l'Aide Départementale Villages et Bourgs 2024.

En effet, la Municipalité souhaite mettre en œuvre la rénovation de la pelouse naturelle en pelouse synthétique en 2024 et construire une halle sportive couverte en 2025. Ce projet estimé à environ 1.8 millions d'euros ne peut pas être financé sur les seuls deniers publics de la collectivité.

Ainsi, la recherche de subvention apparaît absolument nécessaire pour permettre la rénovation et la construction sur cet équipement sportif fort sollicité par les clubs mais également par les établissements scolaires de la commune ainsi que par les centres de loisirs enfance et jeunesse de la collectivité.

Le Département du Nord attribue, chaque année, des subventions dans le cadre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs pour aider les collectivités à mettre en œuvre des projets sur leur territoire.

Cette subvention peut atteindre les 300 000 euros au regard de l'éligibilité du projet et peut bénéficier d'une bonification à hauteur de 15% si des conditions de recevabilité sont remplies.

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15 MARS 2024
ID : 059-215903756-20240315-2024_DM_875-DE

La commune ne pourra pas bénéficier de la bonification Nord Durable puisque les travaux ne concernent pas des travaux de rénovation énergétique.

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

La Ville de Marchiennes sollicite l'ADVB 2024 à hauteur de 300 000 euros comme indiqué dans la fiche prévisionnelle ci-jointe en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels pour diminuer le reste à charge de la collectivité en termes d'investissement dans des équipements publics de proximité,

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de :

Article 1 : autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la demande de subvention ADVB auprès du Département du Nord,

Article 2 : d'inscrire les recettes liées à l'obtention de l'ADVB sur les chapitres correspondants au budget.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Laurent MARTINEZ